

Zeitschrift: Eclogae Geologicae Helvetiae
Herausgeber: Schweizerische Geologische Gesellschaft
Band: 5 (1897-1898)

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVIS

relatifs à la perception des cotisations.

1° L'exercice annuel court du 1^{er} juillet au 30 juin de l'année suivante.

2° La cotisation annuelle est fixée à 5 francs, jusqu'à nouvel ordre.

3° En Suisse, les cotisations dues sont réclamées par remboursement sur la poste.

4° Le caissier adresse un avis de paiement aux membres domiciliés à l'étranger. Ceux-ci sont priés de lui envoyer leurs cotisations, sans frais pour la Société.

5° Les membres qui n'ont pas démissionné avant le mois d'**octobre** doivent la cotisation de l'exercice courant.

6° Ceux qui n'auront pas acquitté leurs cotisations pendant deux années consécutives seront considérés comme démissionnaires. (Stat. art. 6.) Ils doivent néanmoins leurs cotisations arriérées.

7° Les membres domiciliés hors de la Suisse sont spécialement invités à racheter leurs cotisations annuelles par un versement unique de 100 francs, et à devenir ainsi *membre à vie*. (Stat. art. 5.)

Adresse du caissier :

M. le prof. Dr F. MÜHLBERG, à Aarau.
